

TARIFS

★ Hospitalisation de jour	:	355,47 €
Prise en charge Assurance maladie	:	284,38 €
Ticket modérateur	:	71,09 €
★ Consultation	:	39,00 €
Prise en charge Assurance maladie	:	27,30 €
Ticket modérateur	:	11,70 €

Votre médecin applique les tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie. Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf dans deux cas :

- exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation ;*
- non-respect par vous-même du parcours de soins.*

Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans tous les cas cités ci-dessus où votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure.